

REGLEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION ET D'INTERNAT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022 **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

AVANTAGES DU DISPOSITIF pour LES FAMILLES :

- 1) **Étalement du paiement : Paiement en 3 fois pour chaque trimestre**
- 2) **Simplification des oublis de paiement**
- 3) **Sécurisation des paiements : suppression du transport d'espèces et de chèques**
- 4) Simplification du paiement : dates fixes de prélèvements

PROCEDURE DE MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Compte tenu des avantages, il est souhaitable d'opter pour ce mode de paiement en retournant le **mandat de prélèvement SEPA**, ci-joint, avant le 15 Septembre 2021 dûment renseigné et signé et en y **joignant un R.I.B. (relevé d'identité bancaire)**.

Cette demande de prélèvement n'est pas renouvelable par tacite de reconduction. Le dossier sera à refaire à chaque début d'année scolaire.

CAS PARTICULIER DES ELEVES BOURSIERS

Si vous bénéficiez d'une bourse pour l'année 2021/2022 ou si vous pensez recevoir une **attribution de bourse** (dossier en cours) **il ne vous sera pas possible** d'opter pour le mode de règlement par prélèvement automatique car le système tel qu'il est prévu risque de générer des prélèvements supérieurs aux sommes effectivement dues.

ECHÉANCIER 2021 DES PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES			
Terme du 01/09/2021 au 17/12/2021			
	QUALITE / REGIME		
	DP 5 JOURS	DP 4 JOURS	INTERNE 5 JOURS
Prélèvement le 06/10/2021	70,00€	60,00€	180,00€
Prélèvement le 05/11/2021	70,00€	60,00€	180,00€
Prélèvement le 06/12/2021 <small>(solde indiqué du montant restant dû) (1)</small>	56,70€	48,00€	161,36€
TOTAL DU TRIMESTRE 1	196,70€	168,00€	521,36€

(1) Le montant du troisième prélèvement (prélèvement d'ajustement) sera éventuellement modifié s'il y a lieu de faire des remises d'ordres (absences : maladie, voyage, exclusion, démission....).

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 – TARIFS SCOLAIRES – FORFAITS TRIMESTRIELS				
Régime	Septembre à décembre 2021	Janvier à avril 2022 (estimation)*	Mai à juillet 2022 (estimation)*	Total
Demi-pension 5 jours du lundi au vendredi	196,70	182,65	126,45	505,80€
Demi-pension 4 jours du lundi au vendredi, sauf mercredi midi	168,00	156,00	106,00	432,00€
Internat 5 jours - 4 nuits du lundi au vendredi	521,36	484,12	335,16	1340,64€

* Les tarifs 2022 seront adoptés par la Région Nouvelle Aquitaine en octobre 2021.

1) Les changements de régime peuvent être sollicités par écrit avant le 22 septembre pour le 1^{er} trimestre (septembre à décembre, avant le 10 décembre pour le 2^{ème} trimestre (janvier à avril), avant le 10 avril pour le 3^{ème} trimestre (mai à juillet)

2) Les frais de pension et demi-pension sont forfaitaires et payables d'avance. Les moyens de règlements sont les suivants : chèques bancaires, virement sur le compte du Trésor, paiement en ligne (sur le site du lycée), prélèvements automatiques, carte bancaire ou espèces (sur place).

3) Tous les élèves internes, demi-pensionnaires ou externes (1 repas semaine, documents à retirer à l'intendance), une carte magnétique est délivrée pour toute la scolarité au lycée (de la seconde à la terminale). En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra se présenter au service intendance avec une photo et la somme de **6 euros** pour le remplacement.

Pour tous renseignements complémentaires prendre contact avec le service intendance au 05.53.77.46.50 ou par mail gestion.palissy@ac-bordeaux.fr